



Valeur des parts d un heritage

Par **roux13**, le **06/04/2014** à **20:01**

boujours. nous avons herite mes deux nieces mon frere et moi de la maison de mes parents qui compte trois appartements avec chacun son acces propre. Mes nieces ne veulent pas garder l appartement qu occupait mes parents, donc nous l avons mis en vente. L agence immobiliere a trouve un client, un peut moins cher qu afficher mais tous les heritiers etaient d accord. rv pris avec le notaire et la il nous dit qu il faud que l on se mette d accord sur la valeur des deux appartements restant car mes nieces rerentrent dans la succession alors qu ila fait une estimation des biens et que la valeur s est lui qui la donnee. Il propose des baisse le bien de mon frere de 25 pour cent et ma niece voudrait augmenter le mien de 25 pour cent. Le notaire peut il prendre partie et avantager un heritier au depand d un autre. MERCI